

Pôle communication

Mercredi 29 septembre 2021

## COMMUNIQUÉ

### DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### Aides aux étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibération qui proposent d'étendre l'allocation mensuelle d'accompagnement et l'indemnité de stage à l'ensemble des formations préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré. L'objectif est d'instituer une équité entre les étudiants et d'offrir à chacun les meilleures conditions de réussite.**

Les étudiants instituteurs inscrits à l'Institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFM-NC) bénéficient, en complément des aides et bourses versées par l'État ou les provinces sur critères sociaux, d'une allocation mensuelle d'accompagnement permettant la poursuite ou la reprise d'étude. Ils peuvent également recevoir une aide à la mise en stage pour les stages d'observation et de pratique accompagnée qu'ils suivent, pendant leur cursus, dans les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose d'étendre les conditions d'octroi de l'allocation d'accompagnement et de l'indemnité de stage à l'ensemble des étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré. Ainsi, les professeurs des écoles qui étudient à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE, Université de la Nouvelle-Calédonie) pourront bénéficier de ces deux dispositifs.

#### **Allocation mensuelle d'accompagnement**

---

En 2021, la dépense engagée pour l'allocation mensuelle d'accompagnement s'est élevée à environ 19,6 millions de francs pour 24 étudiants boursiers.

En 2022, avec l'extension du dispositif aux étudiants de l'INSPE, il est prévu que la dépense engagée s'élève à 30 millions de francs.

#### **Indemnité de stage**

---

Le projet de délibération prévoit également un taux d'indemnisation différent si l'étudiant est en stage dans une école en province Sud, Nord ou aux Loyauté. En effet, les dépenses engagées ne sont pas les mêmes en termes de déplacements ou d'hébergement.

En 2021, la dépense s'est élevée 13,6 millions de francs pour 66 étudiants en formation à l'IFM-NC. En 2022, elle devrait s'élever à 12 millions de francs pour les étudiants de l'IFM-NC et de l'INSPE (pour un taux de base de l'indemnité fixée, par étudiant et par semaine, à dix mille francs).

\* \*

\*